

CONSEIL DE QUARTIER MONNAIE

Réunion du mardi 5 mars 2024

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller régional d'île de France, en date du mardi 20 février 2024, les membres du Conseil de Quartier Monnaie se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles FLOBERT, le mardi 5 mars 2024 à 18h30.

Etaient présents :

1^{er} collègue (Elus et personnalités qualifiées) :

Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire,

Madame Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement ;

Madame Agnès CAPORAL, Personnalité Qualifiée.

2^e collègue (Associations) :

Madame Ingrid BERTINA-LEGUAY (Association des parents d'élèves de l'école Jardinnet) ;

Monsieur Jean-Pierre FOGEL (Centre Fleg) ;

Madame Marie-Antoinette RIVET (Solidarité Nouvelle pour le Logement) ;

Madame Marie-José LEMOY (SOS Bruit Paris 6^e).

3^e collègue (Habitants) :

Monsieur Julien CIMINO, membre titulaire ;

Madame Edith VESSELLE-ANTUNES, membre titulaire ;

Madame Célia DEPOMMIER-COTTON, membre suppléant ;

Madame Sara-Ana DESOUCHES, membre suppléant ;

Madame Patricia AURIAU, membre suppléant ;

Monsieur Emmanuel LE BASSARD, membre suppléant.

Étaient excusées :

1^{er} collègue :

Monsieur Michel LERNOUT, Personnalité Qualifiée.

3^e collègue :

Monsieur Thomas BEK, membre titulaire ;

Monsieur Christophe BROOKS, membre titulaire.



Introduction :

Charles FLOBERT se présente aux nouveaux Conseillers, Adjoint au Maire du 6^e chargé de la Sécurité et de la Prévention de la délinquance, il exerce la profession de notaire. Il réside rue Saint-André des Arts et a deux jeunes enfants. Il a été nommé Président du Conseil de Quartier Monnaie par le Maire pour la seconde fois.

Il accueille et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil dont Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement et élue d'opposition. Il salue ensuite Florence de VARAX qui assiste à cette première séance en sa qualité d'Adjointe au Maire en charge des Conseils de Quartier.

Il souligne l'importance d'établir des échanges courtois au sein du Conseil et précise qu'en tant que Président sa mission est de coordonner et non d'imposer.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation des membres du Conseil de Quartier Monnaie ;
2. Rôle et fonctionnement des Conseils de Quartier ;
3. Élection du bureau ;
4. Bilan et projets ;
5. Questions diverses.

1/ Présentation des membres du Conseil de Quartier Rennes

Il rappelle que les séances du Conseil sont publiques et donne la parole aux membres présents afin qu'ils se présentent brièvement.

2/ Rôle et fonctionnement des Conseils de Quartier

Charles FLOBERT rappelle que les Conseils de Quartier ont été institués par la loi de 2002. Ce sont des lieux d'information, d'écoute et de discussion concernant les projets d'aménagement du quartier, son activité ou l'amélioration du cadre de vie. Il est possible d'émettre des vœux qui seront ensuite proposés en Conseil d'arrondissement.

Le Conseil comporte trois collèges :

1er Collège : Élus et personnalités qualifiées ;

2e Collège : Représentants des Associations ;

3e Collège : Représentants des Habitants (4 membres titulaires et 4 membres suppléants).

Il indique que le montant du budget d'investissement par an et par Conseil de Quartier est de 8 264 euros et celui du budget de fonctionnement est de 3 306 euros.

Il informe de la possibilité d'organiser des marches exploratoires afin de répertorier les nuisances dans le quartier et prend l'exemple de celle effectuée par le précédent Conseil qui a permis d'identifier des emplacements pour installer des dispositifs anti-urine. Il ajoute que le Conseil peut

inviter des experts à intervenir en séance sur un sujet précis. Il précise que les conseillers peuvent former des groupes de travail après accord des membres du Conseil réunis en séance Plénière.

3/ Élection du bureau

(Art 8 du règlement intérieur des Conseils de Quartier)

Il explique que le bureau du Conseil de Quartier a pour rôle d'établir l'ordre du jour des réunions, soumis à la validation du Maire. Il précise qu'il est composé de quatre membres : le Président du Conseil de Quartier et un représentant de chacun des trois collèges.

Il sollicite les candidatures collège par collège et propose aux Conseillers de voter.

Sont élus à l'unanimité :

1^{er} Collège : Agnès CAPORAL.

2^e Collège : Marie-Antoinette RIVET.

3^e Collège : Célia DEPOMMIER-COTTON.

4/ Bilan et projets

Charles FLOBERT rappelle les différentes décisions actées par le précédent Conseil.

Tout d'abord, un vœu a été émis concernant la situation de la Passerelle des Arts dont l'état d'entretien et la vétusté n'étaient pas satisfaisants. Ce vœu a été repris et voté par le Conseil d'arrondissement. À la suite de ce vœu, les travaux de réhabilitation de la Passerelle ont été réalisés. Le Conseil a aussi souhaité créer un parc canin sur les quais bas de la Seine et précise que ce projet n'a pas pu être mis en place mais sera réétudié.

Le Conseil a financé l'achat d'une boîte à livres pour l'école St André des Arts et du matériel pour l'école Jardinnet. Il a participé financièrement à l'organisation du Vide-greniers de la place Saint-Sulpice et de la bourse aux vélos.

Une intervention du Conseil relative à la pose de grilles dans le passage de l'Hirondelle a permis de limiter l'installation de SDF dans ce passage et donc les nuisances pour les habitants.

Enfin, une commande d'œuvres réalisées par l'artiste C 215 a été effectuée afin d'embellir le quartier en montrant des hommes et des femmes ayant vécu ou travaillé dans celui-ci.

Le Président invite les Conseillers à proposer des idées pour agrémenter le quartier et rappelle qu'une réflexion est menée afin de trouver un lieu pour créer un espace de jeux dédié aux enfants.

Il indique par ailleurs que le Conseil a abordé différents thèmes comme l'insécurité et les incivilités notamment avec l'intervention du Chef de la Police municipale dans le 6^e, la sécurité des piétons vis à vis des vélos et des trottinettes, le problème des mégots de cigarette sur la chaussée avec une réflexion sur la mise en place de cendriers de rue, la végétalisation des trottoirs aux endroits possibles notamment avec une marche exploratoire effectuée avec les services de la Ville. Il précise à ce propos que ces derniers n'ont toujours pas proposé d'emplacement. Il ajoute que pour Antoinette KIS comme pour lui, ce projet reste une des priorités du Conseil.

Il informe que le sujet des nuisances sonores notamment celles des terrasses et de façon plus générale l'emprise de celles-ci a été largement évoqué. Il note d'ailleurs une réelle amélioration de la situation. Il précise que la charte réalisée par la Mairie du 6^e pour la rue de Buci a permis de mettre en place des lignes blanches au sol indiquant la limite à ne pas dépasser pour les terrasses. Il ajoute que ce système fonctionne bien. Julien CIMINO indique qu'il est très favorable à cette mise en place et constate un effet positif malgré quelques résistances.

Le Président rappelle que plusieurs procès-verbaux ont été dressés à l'encontre des commerces récalcitrants et précise que des sanctions plus lourdes comme la saisie des terrasses et en dernier recours une fermeture administrative peuvent être prononcées.

Célia DEPOMMIER-COTTON est ravie de pouvoir de nouveau marcher rue de Buci avec des enfants en bas âge et demande pourquoi celle-ci n'est pas piétonne ? Le Président répond que la municipalité ne souhaite pas piétonniser afin d'éviter l'envahissement de l'espace par les terrasses. Julien CIMINO abonde dans son sens et signale qu'une expérimentation avait révélé l'anarchie qu'une piétonnisation dans cette zone avait produite. Antoinette KIS rappelle que le piéton est toujours prioritaire et qu'il convient de respecter la loi et le droit du piéton. Emmanuel LE BASSARD estime également que la mise en place des lignes blanches est une excellente idée. Il signale en outre que le trottoir devant le restaurant japonais rue Mazarine est inaccessible car beaucoup de personnes font la queue pour rentrer. Le Président indique qu'il y avait eu une amélioration de la situation et précise qu'il va s'occuper de ce dossier. Marie-José LEMOY approuve ce système de lignes blanches et suggère de déployer ce dispositif dans d'autres secteurs problématiques. Célia DEPOMMIER-COTTON est réservée quant à l'élargissement de ce dispositif estimant que la culture du Café Parisien reste nécessaire.

5/ Questions diverses

Célia DEPOMMIER-COTTON s'intéresse à la sécurité des piétons et donne l'exemple du grand dos d'âne devant le collège Jacques Prévert qui oblige les véhicules à ralentir et à se déplacer à la faveur des piétons. Elle estime que cette solution devrait être étudiée dans d'autres secteurs. Elle indique d'autre part qu'au croisement du quai de Conti et de la rue Guénégaud devant l'Hôtel de la Monnaie de Paris, le trottoir n'est pas abaissé pour le passage des piétons et gêne notamment les déplacements avec des poussettes.

Sara-Ana DESOUCHES constate que les vélos en double sens et les voitures rue Dauphine ne permettent plus aux piétons de circuler sereinement. Elle ajoute qu'il n'y a pas assez de place sur le trottoir côté gauche pour les piétons. Le Président rappelle que le trottoir côté droit a été élargi mais que celui du côté gauche ne peut pas l'être à cause du passage du bus.

Ingrid BERTINA-LEGUAY signale qu'à l'angle des rues Séguier et de Savoie les véhicules roulent vite et ne cèdent pas le passage aux piétons. Le Président indique qu'il va prendre rendez-vous avec le responsable de la Voirie du 6^e pour lui demander de renforcer de la signalétique et la possibilité de mettre en place un coussin berlinois.

Le Président informe les Conseillers que la rue Jacques Callot est en travaux pour être réaménagée. Il indique qu'un point sur la démarche « Embellir Votre Quartier » sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

Sara-Ana DESOUCHES constate qu'il n'y a pas assez de sanisette à Paris, elle estime que cela provoque des épanchements sauvages d'urine dans l'espace public.

Marie-Antoinette RIVET suggère de faire un point sur la collecte des bio-déchets dans le quartier. Antoinette KIS abonde dans son sens et propose de réaliser un état des lieux.

Florence de VARAX annonce que la Plénière des Conseils de Quartier aura lieu le lundi 18 mars à 17h30 et sera suivie d'un CICA sur l'attractivité commerciale dans le 6^e.

L'ordre du jour étant épuisé, Charles FLOBERT lève la séance à 20h.



Charles FLOBERT

Président du Conseil de Quartier